

VQZ-3 - CAHIER DES
SPÉCIFICATIONS

RA6VQ-74

124.01

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)		
AGRICULTURE 1	CULTURE	63
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE		
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS		
	HABITATION PROTÉGÉE	94
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS	292
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS	292
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)		
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76 X
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77 X
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78 X
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79 X
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80 X
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81
COMMERCE 7	DE GROS	82
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)		
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)		
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88 X
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89 X
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90 X
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)		
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92 X
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93
NORMES SPÉCIALES		
	PROJET D'ENSEMBLE	166
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94 . 96 . 638

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206 . 207 . 208 . 465

NOTES:

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
	GÉNÉRALES	17		3,5			0,65		10	
	PARTICULIÈRES									
Normes de lotissement	54 Largeur du lot		54 Profondeur du lot		54 Superficie du lot					
	GÉNÉRALES									
	PARTICULIÈRES									
Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare					
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal				
	GÉNÉRALES	5000	3000			30				
	PARTICULIÈRES									

AIRES: M2Dc

VQZ-3 - CAHIER DES
SPÉCIFICATIONS

RA6VQ-74195.18

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)									
AGRICULTURE 1	CULTURE							63	
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE							64	
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE									
HABITATION 1	1 LOGEMENT							65	
HABITATION 2	2 LOGEMENTS							66	
HABITATION 3	3 LOGEMENTS							67	
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS							68	
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS							69	
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS							70	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS							71	
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES							72	
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS							73	
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE							74	
HABITATION 11	MAISONS MOBILES							75	
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES							75.1	
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS							75.2	
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS									
	HABITATION PROTÉGÉE							94	
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS							292	
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS							292	
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)									
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION							76	X
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS							77	X
COMMERCE 3	HÔTELLERIE							78	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES							79	X
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT							80	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES							81	
COMMERCE 7	DE GROS							82	
COMMERCE 8	STATIONNEMENT							83	
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)									
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL							84	X
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE							85	
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE							86	
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE							87	
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)									
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE							88	X
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER							89	X
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE							90	X
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION							91	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)									
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS							92	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES							93	
NORMES SPÉCIALES									
	PROJET D'ENSEMBLE							166	
	% DE STATIONNEMENT COUVERT							332	
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS							338	
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE							338	

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 479 , 639

NOTES:

Normes d'implantation	153	153	168	168	168	168	158	161	185	184
	Hauteur maximale	Hauteur minimale	Marge avant	Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.T	Aire libre %	Aire agrément %
	20	13					0,75	1,50	20	10
GÉNÉRALES										
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54		54		54		
	Largeur du lot		Profondeur du lot		Superficie du lot		
	GÉNÉRALES						
PARTICULIÈRES							

Normes de densité	159 - 160		163		167	
	Superficie maximale		R.P.T maximal		Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES	5000	3000			30	
PARTICULIÈRES						